

FICHE SIGNALÉTIQUE			
SECTION 1 – IDENTIFICATION ET UTILISATION DE LA MATIÈRE			
RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT			
IDENTIFICATION DE LA MATIÈRE : Propane, GPL, Propane HD-5, Propane empuanti, Propane odorisé			
FABRICANT : Spectra Energy Transmission Tél. d'urgence : 1-800-663-9931 Télécopieur : (250) 262-3638 Adresse : Mille 53, Route de l'Alaska, Sac Postal 6180 Fort St. John (BC) V1J 4H7			
UTILISATION DE LA MATIÈRE : Généralement utilisée comme combustible pour le chauffage, la cuisine, les automobiles, les chariots élévateurs à fourches, le séchage des récoltes, le soudage et le découpage. Le propane est également employé en industrie comme frigorigène, solvant et charge d'alimentation.			
DÉNOMINATION CHIMIQUE / SYNONYMES: Principalement des hydrocarbures C3			
NOMS COMMERCIAUX : : GPL (Gaz de pétrole liquéfiés), G.P.L.			
NO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE : CANUTEC (613)996-6666, CHEMTREC, U.S. (800)424-9300, International : (703)527-3887			
SECTION II – INGRÉDIENTS DANGEREUX			
INGRÉDIENTS	CONCENTRATION V/V	No CAS NA ou UN	LIMITES D'EXPOSITION
Propane	90 à 99%	74-98-6	Limite d'exposition de la CAT de C.-B. en mars 2004 : TWA 2500 ppm (effet critique : asphyxie)
Propylène	0 – 5%	115-07-1	Asphyxiant simple.
Éthane	0 – 5%	74-84-0	Asphyxiant simple.
Butane et hydrocarbure plus lourds	0 – 2,5%	106-97-8	Limite d'exposition de la Cat de C.-B. en mars 2004 : TWA 600 ppm, STEL 750 ppm (effet critique : narcose).
Éthane-thiol	0,5 ppm	78-08-1	Limite d'exposition de la Cat de C.-B. en mars 2004 : TWA 0,5 ppm (effet critique : irritation).
SECTION III – CLASSIFICATION RÉGLEMENTAIRE			
SIMDUT :	Catégorie A – Gaz comprimés Catégorie B, division 1 – Gaz inflammables		
RTMD : Appellation réglementaire	GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS OU GAZ PÉTROLE, LIQUÉFIÉS UN 1075		

	Classe 2.1
Évaluation du risque selon la NFPA :	Santé 1 – Légèrement dangereux pour la santé. Inflammabilité 4 – Gaz très inflammable. Réactivité 0 – Normalement stable.
SECTION IV. INFORMATION SUR LES RISQUES POUR LA SANTÉ	
Inhalation :	Peut provoquer un trouble du système nerveux central (p. ex., perte de coordination, faiblesse, fatigue, confusion mentale et vision trouble) ou des lésions. Respirer des concentrations élevées de vapeur pendant quelques minutes peut être mortel. On peut trouver des vapeurs saturées dans les espaces ou secteurs clos où il y a une mauvaise ventilation. Peut causer de l'irritation, une insuffisance respiratoire, le coma et la mort. L'exposition par inhalation à ce produit à des concentrations extrêmement élevées, comme lors de rejets accidentels au cours desquels les concentrations atteignent ou dépassent la zone d'inflammabilité, peut occasionner des arythmies cardiaques. Cette matière agit comme asphyxiant simple en déplaçant l'oxygène. Les symptômes d'asphyxie comprennent la respiration rapide, la nausée, la désorientation, l'inconscience, le coma et la mort. S'assurer que la teneur en oxygène est suffisante. La teneur en oxygène de l'air devrait dépasser 19,5% ou 148 pO ₂ mmHg.
Contact avec les yeux :	L'exposition au gaz en expansion rapide ou au liquide volatil peut occasionner des gelures (lésions dues au froid) et des lésions oculaires permanentes.
Contact avec la peau	L'exposition au gaz en expansion rapide ou au liquide volatil peut occasionner des gelures (lésions dues au froid).
Ingestion :	De façon générale, on ne peut pas avaler la matière en raison de son état physique (gaz).
SECTION V - DONNÉES PHYSIQUES	
État physique :	Gaz
Odeur :	Empuanti avec de l'éthanethiol pour procurer au produit une odeur semblable au chou bouilli ou aux œufs pourris.
Apparence :	Incolore.
Densité de vapeur (air=1) :	0,51 à 15°C
POINT D'ÉBULLITION (C)	-42°C à 1 atm
Taux d'évaporation :	1 (rapide, sous forme de gaz dans des conditions ambiantes normales).
Solubilité dans l'eau :	Faible, 6,1% par volume à 17,8°C.
Masse moléculaire :	44,1
Densité (eau=1)	0,51 (eau=1)
Seuil olfactif :	Non disponible.
Pression de vapeur :	Très élevée.
pH	Sans objet.
Coefficient de répartition eau/huile.	Sans objet.
SECTION VI – RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION	
Point d'éclair :	-103°C.

Limite inférieure d'inflammabilité (d'explosion) :	2,4%
Limite supérieure d'inflammabilité (d'explosion) :	9,5%
Température d'auto-inflammation :	432°C.
Classification d'inflammabilité :	Gaz extrêmement inflammable. Forme facilement des mélanges explosifs avec l'air.
Produits de combustion :	Fumée, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.
Sensibilité au choc mécanique :	Matière stable.
Sensibilité à la charge statique :	Peut s'enflammer facilement par le biais d'une charge électrostatique d'une énergie suffisante.
Mode d'extinction :	Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone ou eau pulvérisée.
Procédures spéciales :	La chaleur d'un feu peut occasionner une accumulation rapide de pression à l'intérieur des cylindres, ce qui peut provoquer une rupture explosive. Employer de l'eau pulvérisée pour refroidir les cylindres ou réservoirs exposés. Ne pas éteindre un feu à moins de pouvoir arrêter l'écoulement gazeux. Si une fuite ou un déversement ne s'est pas enflammé, utiliser de l'eau pulvérisée pour dissiper les vapeurs. Éteindre les petits feux résiduels avec de la poudre chimique sèche ou de l'eau pulvérisée. Essayer de couvrir les déversements de liquides avec de la mousse. Évacuer le secteur et combattre le feu d'une distance sécuritaire ou d'un endroit protégé. Utiliser un équipement de protection complet ainsi qu'un ARA. Employer des détecteurs de gaz dans les espaces clos.
SECTION VII – MESURES DE RÉDUCTION DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE.	
Considérations générales :	L'exposition à cette matière peut être contrôlée de nombreuses façons. Les mesures appropriées pour un lieu de travail particulier dépendent de l'utilisation de cette matière ainsi que de l'ampleur de l'exposition.
Contrôle de l'exposition :	Utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation aspirante locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour garder les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Employer du matériel de ventilation antidéflagrant.

Protection des voies respiratoires :	<p>Des appareils respiratoire approuvés peuvent s'avérer nécessaires aux endroits où les concentrations atmosphériques pourraient dépasser les limites professionnelles et où l'ingénierie, les pratiques de travail ou autres moyens de réduction de l'exposition ne sont pas adéquats afin d'empêcher la surexposition par inhalation. Les recommandations du NIOSH concernant le propane sont applicables : appareil respiratoire à adduction d'air jusqu'à 2100 ppm ou appareil respiratoire autonome à masque complet.</p> <p>URGENCE OU ENTRÉE PLANIFIÉE DANS DES CONCENTRATIONS INCONNUES OU DIVS :</p> <p>ARA à masque complet à pression positive; ou ARAA à masque complet à pression positive avec un ARA à pression positive auxiliaire.</p> <p>Remarque : Le DIVS pour le propane est de 2100 ppm (LIE 10%).</p>
Protection de la peau, des yeux et du visage :	<p>Aux endroits où le contact avec la peau et les yeux est peu probable, mais peut se produire à la suite d'expositions courtes ou périodiques, on doit porter des manches longues, des gants de protection contre les agents chimiques, des lunettes étanches aux gaz ainsi qu'une visière.</p>
SECTION VIII – MESURES À SUIVRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL	
Mesures à suivre en cas de rejet accidentel :	<p>Éliminer toutes les sources d'inflammation à proximité du gaz rejeté. Arrêter la source de la fuite ou du rejet s'il est possible de le faire sans risque. Garder le public à distance. Aviser immédiatement les autorités compétentes. Avertir les occupants des secteurs sous le vent. Dissiper les vapeurs à l'aide de jets extincteurs en utilisant des lances brouillard. Surveiller les terres basses, étant donné que le propane est plus lourd que l'air et qu'il peut s'y installer. Empêcher la vapeur ou le liquide de pénétrer dans les égouts, les sous-sols ou les espaces clos.</p>
SECTION IX – MANIPULATION ET ENTREPOSAGE	
Manipulation et entreposage :	<p>Garder les récipients fermés. Manipuler et ouvrir les récipients avec soin. Entreposer dans un endroit frais et bien aéré, loin des matières incompatibles. Entreposer et charger le récipient à une température normale (jusqu'à 38°C) et à la pression atmosphérique. La matière accumulera des charges statiques, ce qui peut causer une étincelle. L'accumulation de charges statiques peut devenir une source d'inflammation. Utiliser des procédures d'attache au sol adéquates. Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produits. Ne pas pressuriser, couper, chauffer ou souder les récipients vides. Ne pas réutiliser les récipients vides sans procéder à un nettoyage commercial ou à une remise en état.</p>
SECTION X – DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ	
Produits de décomposition dangereux :	Aucun.
Polymérisation dangereuse :	Ne se produit pas.
Stabilité :	Cette matière est stable.
Incompatibilité avec :	Agents oxydants forts (p. ex., peroxydes, chlore, nitrates).
Conditions à éviter :	Décharge statique, étincelles, flammes nues et autres sources d'inflammation.

Corrosivité aux métaux :	Non corrosif.
SECTION XI PREMIERS SOINS	
Inhalation :	Ce produit est inflammable. Prendre des précautions adéquates pour assurer sa propre sécurité avant de tenter de porter secours. Emmener la victime à l'air frais. Commencer la RCR si la personne ne respire plus et faire venir les soins médicaux immédiatement. L'oxygène peut être salulaire s'il est administré par une personne formée à son utilisation.
Les yeux :	LIQUIDE : Retirer rapidement la victime de la source de contamination. Rincer immédiatement et brièvement à l'eau courante tiède à faible pression jusqu'à ce que le produit chimique soit enlevé. Ne pas tenter de réchauffer. Couvrir les yeux d'un pansement stérile. INTERDIRE à la victime de boire de l'alcool ou de fumer. Transporter rapidement la victime à un établissement de soins d'urgence. GAZ : Sans objet.
Contact avec la peau :	LIQUIDE : Retirer rapidement la victime de la source de contamination. Rincer immédiatement et brièvement à l'eau courante tiède à faible pression jusqu'à ce que le produit chimique soit enlevé. Ne pas tenter de réchauffer la zone affectée sur place. NE PAS frotter ou appliquer de la chaleur sèche. Enlever doucement les vêtements ou bijoux qui pourraient restreindre la circulation. Couvrir la zone affectée d'un pansement stérile sans serrer. INTERDIRE à la victime de boire de l'alcool ou de fumer. Transporter rapidement la victime à un établissement de soins d'urgence. GAZ : sans objet, aucun effet prévu.
Ingestion :	Voie d'exposition sans objet pour les gaz.
SECTION XII INFORMATION TOXICOLOGIQUE	
<p>Le propane est un asphyxiant simple. De fortes concentrations de propane peuvent déplacer l'oxygène et provoquer l'asphyxie. La teneur en oxygène de l'atmosphère ne doit pas descendre sous les 18%. Les effets d'une insuffisance d'oxygène sont les suivants :</p> <p>12-16% augmentation de la respiration et de la pression artérielle, légère perturbation de la coordination musculaire; 10-14% troubles émotifs, fatigue anormale, perturbation de la respiration; 6-10% nausées et vomissements. Effondrement ou perte de conscience; Sous les 6% mouvements convulsifs, possibilité de collapsus respiratoire et mort.</p> <p>Aucun effet à long terme provenant de l'exposition au propane n'a été signalé. Il n'existe aucune donnée démontrant des effets cancérogènes, tératogènes, embryotoxiques, mutagènes ou sur la reproduction.</p>	

SECTION XIII PRÉPARATION DE LA FS

Préparé par : EHS Services
Titre : Spectra Energy Transmission
Section : Section de l'environnement, de la santé
et de la sécurité
No. De téléphone : (250) 262-3422
No. De télécopieur : (250) 262-3638
Date de préparation : 31 décembre 2006.
Sources d'informations : Centre canadien d'hygiène et de sécurité au
travail Cheminfo, publications industrielles et
analyse de la matière.
Renseignements suppl. : **NIOSH** – National Institute for Occupational
Safety and Health.
SIMDUT – Système d'information sur les
matières dangereuses utilisées au travail.
RTMD – Règlement sur le transport des
marchandises dangereuses.
NFPA – National Fire Protection Association.
DIVS – Danger immédiat pour la vie et santé.
ARA – Appareil respiratoire autonome.
ARAA - Appareil respiratoire à adduction
d'air.

AVERTISSEMENT ...Les renseignements présentés dans la présente fiche signalétique sont basés sur des essais, des études et des rapports provenant des sources mentionnées ci-dessus, dont nous croyons en l'exactitude et la fiabilité. Les données et renseignements sont présentés sans garantie ou responsabilité de la part du concepteur de bonne foi.